
LICENCE GEOGRAPHIE - AMENAGEMENT
Parcours AMENAGEMENT ETUDES URBAINES

Licence préparatoire au Master Urbanisme et Aménagement
2011-2012

Responsable : [Laurence ROCHER](#)

L'Université Lyon 2 propose une licence de Géographie-Aménagement - Parcours Aménagement, Etudes urbaines, qui vise à donner aux étudiants des connaissances théoriques dans ces domaines et une initiation aux pratiques de l'aménagement. Conçue en un an, elle s'appuie sur les acquis obtenus dans d'autres cursus (120 crédits) et constitue une préparation à un second cycle en urbanisme et aménagement (Master).

COMMENT OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS ?

Site Web : <http://www.iul-urbanisme.fr> - renseignements, informations sur les diplômes, dossiers d'inscription électroniques

Secrétariat : Delphine Dejeans, Institut d'Urbanisme de Lyon 14 Avenue Berthelot 69007 LYON

Tél : 04 78 58 65 51, Fax : 04 78 58 47 43, E-mail : d.dejeans@univ-lyon2.fr

Responsable : Laurence ROCHER Laurence.Rocher@univ-lyon2.fr

Examen des demandes d'accès :

Examen sur dossier

Dates limites de réception des dossiers : se reporter aux informations données sur le « Dossier de demande d'accès » mis en ligne sur le site.

Résultats d'admission: 30 juin 2011

Début des cours : semaine du 12 septembre 2011

Capacité d'accueil : 35 étudiants

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La ville et l'urbanisme sont des champs vastes et complexes qui se présentent dans des termes sans cesse renouvelés. Les transformations de l'espace au centre ou à la périphérie des villes, la formulation de stratégies et de politiques de développement dans ces territoires dans un contexte de plus en plus international, la gestion des quartiers dits sociaux ou celle de l'environnement, constituent autant d'enjeux majeurs qui nécessitent la mobilisation de compétences variées et pointues aussi bien de recherche que professionnelles.

Cette Licence, préparatoire au Master **Urbanisme - Aménagement** vise à donner aux étudiants des connaissances théoriques ainsi qu'une initiation aux pratiques professionnelles dans ces domaines. Elle prépare en deux semestres (soit 60 ECTS) à l'accès au cursus de master d'urbanisme et aménagement.

ORGANISATION DU CURSUS EN AMENAGEMENT A L'IUL

Licence préparatoire (bac + 3) Géographie - Aménagement parcours Aménagement, Etudes urbaines		
1 ^{ère} année de Mention/MASTER (bac +4) délivrance de la Maîtrise d'Urbanisme et Aménagement		
2 ^{ème} année de Mention- Master (bac + 5) Diplôme de Master Spécialité Recherche <i>Villes et sociétés</i>	2 ^{ème} année de Mention-Master (bac + 5) Diplôme de Master Spécialité Professionnelle <i>Urbanisme et Aménagement Urbain</i>	2 ^{ème} année de Mention-Master (bac + 5) Diplôme de Master Spécialité Professionnelle <i>Urbanisme et Politiques urbaines</i>

L'ensemble de la formation, avec une orientation **Etudes Urbaines**, propose des connaissances théoriques articulées à une approche des pratiques professionnelles dans les domaines de l'aménagement et du développement.

Cette formation propose une prise en compte de l'ensemble des champs de l'aménagement, y compris dans les milieux ruraux et naturels. Elle met toutefois particulièrement l'accent sur l'aménagement urbain.

Elle repose sur une formation pluridisciplinaire (géographie, économie, sociologie, droit, histoire, approche politique) ainsi que sur une formation aux pratiques de l'aménagement, afin de préparer les étudiants à un accès au master.

Le cursus de la licence préparatoire au Master « Urbanisme, Aménagement » est organisé en 2 semestres, 5 et 6 correspondant à la dernière année du parcours de licence.

CONTENU DE LA FORMATION

SEMESTRE 5

Objectifs : enseigner les connaissances de base du champ de l'urbanisme et de l'aménagement à partir de **savoirs appliqués** à ce domaine (EP1 et EP2), de **savoirs propres du champ de l'urbanisme** et plus particulièrement celles associées au champ de l'urbanisme réglementaire et de l'urbanisme opérationnel (EP3, EP6) et de **savoir-faire** du champ professionnel (EP4 et EP5) avec notamment un cours organisé sous forme d'atelier (EP5). Afin de préparer les étudiants à un parcours international, un cours d'urbanisme est dispensé en anglais (EP6). Les étudiants ont à suivre en outre un cours de langue de leur choix (EP7). Ils ont enfin à s'inscrire à un enseignement d'ouverture (EP8) à choisir parmi les possibilités ouvertes par l'université.

Les cours et les travaux dirigés programmés de septembre à janvier comprennent 30 UE :

- UE Majeure : 15 crédits, 84 h

EP1 La ville dans les sciences sociales (42 h)
EP2 Histoire urbaine (21 h)
EP3 Théorie et outils de la planification (21 h)

- UE Complément de majeure, 9 crédits, 63 h

EP4 Pratique de l'aménagement et de l'urbanisme (21 h)
EP5 Atelier forme urbaine (21 h)
EP6 Theory and practice of operational planning in France (21 h)

- UE transversale, 6 crédits, 42 h

EP7 Langue CLES (21 h)
EP8 d'ouverture (21 h)

SEMESTRE 6

Objectifs : approfondissement des **savoirs appliqués** (EP11 et 12) et des **savoir-faire propres au champ de l'aménagement et de l'urbanisme** plus particulièrement tournées vers les politiques urbaines et les approches comparatives (EP9, 10, 13 et 14) et des **savoir-faire** du champ (EP15 et 16). Afin de renforcer la préparation à un parcours international, les étudiants ont à suivre un cours de langue de leur choix (EP17). Ils ont enfin à s'inscrire à un enseignement d'ouverture (EP18) à choisir parmi les possibilités ouvertes par l'université.

Les cours et les travaux dirigés programmés de février à fin Mai comprennent 30 UE :

- UE Majeure, 12 crédits, 84 h

EP9 Pratiques de l'aménagement dans d'autre pays (21 h)
EP10 Politiques sociales et développement territorial (21 h)
EP11 Développement économique et territorial (21 h)
EP12 Ville et environnement (21 h)

- UE Complément de majeure, 12 crédits, 105 h

EP13 Transport et aménagement (21 h)
EP14 Pratiques de l'habitat (21 h)
EP15 Techniques infographiques et cartographiques (42 h)
EP16 Atelier diagnostic territorial (21 h)

- UE transversale, 6 crédits, 42 h

EP17 Langue CLES (21 h)
EP18 d'ouverture (21 h)

**Total des enseignements : 60 crédits,
soit 448 heures**

CONDITIONS D'ACCES

Cette 3^{ème} année de Licence s'adresse à des étudiants issus de filières diversifiées :

1. étudiants ayant validé deux premières années de Licence et ainsi obtenu au moins 120 crédits ECTS (DEUG) notamment dans des premiers cycles de sciences humaines et sociales : Géographie, Histoire, Histoire de l'Art, Sociologie, Economie, Administration Economique et Sociale, Droit, Sciences Politiques, Architecture, diplômes des IEP, etc.
2. élèves issus de classes préparatoires aux grandes écoles, notamment de Khâgne.
3. titulaires d'autres diplômes de bac + 2 (BTS, DUT, DEUST, etc.) et plus particulièrement ceux dont la formation est en lien avec l'urbanisme (paysagistes, génie urbain, etc.)
4. En application du décret du 23 août 1985 et de la loi du 20 juillet 1992, le bénéfice de l'admission peut être étendu aux professionnels ayant plus de 5 années d'expérience en urbanisme, aménagement ou gestion urbaine et détenteurs d'un diplôme de niveau Bac. Cette possibilité exceptionnelle de validation des acquis professionnels est soumise à l'avis du conseil de la formation et du Conseil Scientifique de l'Université. Elle est impérativement liée à un engagement de disponibilité pour suivre l'intégralité du cursus sans dérogation possible.
5. Les candidats étrangers ayant fait leurs études dans une université non francophone doivent démontrer qu'ils maîtrisent la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral (TCF > 400 points).

L'admission des candidats dépend de la qualité de leur dossier et de la capacité d'accueil du diplôme. Elle fait sur la base de l'examen du dossier de candidature et d'une lettre de motivation, complétés éventuellement par un entretien. Les effectifs d'admis sont ajustés aux capacités d'accueil et aux modalités pédagogiques de l'enseignement.

PRESENTATION DU CONTENU DES ENSEIGNEMENTS

(SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS ANNUELLES)

L'ensemble des cours est évalué en **contrôle continu**, avec des modalités d'évaluation variées qui reposent sur des travaux individuels et de groupe, des rendus écrits et oraux et des examens sur table.

EP1 – La ville dans les sciences sociales (42 h)

Ce cours présente trois grandes manières d'envisager la ville dans les sciences sociales : approches géographique, sociologique et politique du fait urbain.

- la ville dans l'espace : armatures et réseaux urbains, hiérarchies urbaines, relations villes/territoires,
- la ville comme espace : groupes sociaux et organisation socio-spatiale, mobilité résidentielle et mobilité quotidienne, mutations sociales et territoriales,
- ville et pouvoir : institutions et compétences, coopérations multi-niveaux et coopérations intercommunales, démocratie locale.

EP2 – Histoire urbaine (21 h)

Approche historique du fait urbain pour comprendre le rôle et le fonctionnement des villes d'aujourd'hui. Sont abordés notamment : l'origine des villes, les grands cycles d'urbanisation jusqu'au processus actuel de métropolisation, l'évolution des fonctions urbaines.

EP3 – Théories et outils de la planification (21 h)

Ce cours permet d'acquérir une connaissance des démarches et des outils de planification à différents niveaux territoriaux. Une approche historique de l'urbanisme réglementaire en France permet de saisir l'évolution du cadre dans lequel s'inscrit la planification territoriale actuelle qui constitue l'essentiel de l'enseignement. Au final les étudiants sont en mesure de situer l'ensemble des outils réglementaires actuels et leurs interrelations : les différents documents de planification, les compétences des institutions, les dispositions légales applicables dans l'aménagement (autorisations, permis,...).

EP4 – Pratiques de l'aménagement et de l'urbanisme (21 h)

Ce cours permet d'acquérir une connaissance des outils de l'urbanisme opérationnel. En écho aux enseignements de EP3 et EP6, il porte sur la mobilisation des outils de l'urbanisme réglementaire et opérationnel ainsi que l'utilisation des outils de financement et d'intervention foncière dans la mise en œuvre des projets urbains. Fondé sur des études de cas réels, il vise à comprendre l'utilisation des outils opérationnels de la production urbaine et à saisir le rôle et la posture de l'urbaniste en situation professionnelle.

EP5 – Atelier forme urbaine (21 h)

Cet atelier est une introduction aux approches formelles en urbanisme et à ses techniques. Cette approche de l'espace urbain par les formes qui le constituent vise à l'acquisition de notions de lecture et d'analyse de la forme urbaine. Une attention particulière est portée sur la façon dont ces éléments peuvent être mobilisés dans l'élaboration des projets urbains. Initiation à la morphologie urbaine : structuration de l'espace, notion de trame urbaine, rôle des espaces publics, approches paysagères, modes de représentation de l'espace urbain (plans et cartes, coupes et gabarits).

EP6 – Theory and practice of planning (21 h)

Dispensé en anglais, ce cours porte sur les théories de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'*urban planning* telles qu'elles ont été développées et telles qu'elles sont appliquées en France et à l'étranger. La compréhension des processus d'aménagement et de l'intervention

sur l'espace, ainsi que des « espaces aménagés » qui en résultent, est nourrie de différents exemples Européens et nord américains notamment.

EP7 – Langue étrangère (21 h)

EP8 – Elément pédagogique d'ouverture (21h)

EP9 – Pratiques de l'aménagement dans d'autres pays (21 h)

Analyse des politiques et des dispositifs en matière d'urbanisme et d'aménagement dans des pays en voie de développement, afin de mettre en évidence la diversité des conceptions, des enjeux, des organisations et des modes de faire dans ces pays, tout en insistant sur les circulations conceptuelles et de pratiques entre pays du nord et du sud et entre pays du sud. L'accent est mis sur la diversité des contextes institutionnels et territoriaux et leur incidence sur l'urbanisme et l'aménagement urbain.

EP10 – Politiques sociales et développement territorial (21 h)

Ce cours présente et analyse les dispositifs d'action mis en œuvre pour gérer les enjeux socio territoriaux traités au premier semestre en EP1. Sont abordés, tant dans leurs intentions que dans leurs modalités d'action, les dispositifs qui ont constitué la « politique de la ville » et ceux du « renouvellement urbain » actuel.

EP11 – Développement économique et territorial (21 h)

Ce cours constitue une introduction aux approches économiques des villes et des territoires. Il aborde les notions de base de fonctionnement des marchés, les effets des évolutions économiques sur les villes et inversement le rôle des villes dans l'économie actuelle, les choix de localisation des entreprises, etc.

EP12 – Ville et environnement (21 h)

L'objectif est de saisir, à partir de connaissances relatives à plusieurs thèmes (hydrologie/gestion des eaux urbaines, climatologie/pollution atmosphérique, pédologie/pollution des sols), le lien entre milieux urbanisés et environnement. L'attention est portée sur les mécanismes physiques propres aux espaces urbains, aux pollutions générés/subies par ces espaces, ainsi qu'aux modes de gestion qu'ils suscitent.

EP13 – Transport et aménagement (21 h)

Le cours traite du rôle des transports dans l'aménagement de l'espace aménagé, à partir d'une analyse du phénomène de la mobilité des hommes et des marchandises et de l'étude des politiques de développement et de gestion des transports dans des contextes régionaux et urbains. Sont notamment abordés les enjeux liés à la mobilité quotidienne, les acteurs, les institutions et cadre législatif qui structurent les systèmes de transport et les politiques de déplacements, ainsi que les nouvelles politiques de mobilité. Ce cours présente et analyse les dispositifs d'action mis en œuvre pour gérer les enjeux de la mobilité traités au premier semestre en EP1, il ouvre une réflexion sur la place des transports dans la ville.

EP14 –Pratique des politiques du logement et de l'habitat (21 h)

Ce cours porte sur la ville en tant qu'espace résidentiel et aux processus publics et privés qui le génèrent afin d'en expliquer l'économie générale et les enjeux. Il aborde plus particulièrement les modalités de production de cet espace résidentiel : acteurs en présence (ménages, promoteurs, bailleurs sociaux, etc.), procédures et financement du logement social, de l'accession à la propriété et de l'investissement privé (défiscalisation), conséquences et connaissances du marché immobilier.

EP15 – Techniques infographiques et cartographiques (40 h)

Apprentissage de la cartographie thématique (notion d'échelle, sémiologie graphique, discrétisation, mise en page etc.) et d'un logiciel de cartographie automatique.

EP16 – Atelier diagnostic territorial (21 h)

L'objectif de l'atelier est de réaliser une étude préalable, similaire à une commande réelle, à la requalification d'un site urbain en tenant compte du statut actuel du site, de son insertion dans l'environnement immédiat comme dans l'agglomération, de son histoire, des conditions d'occupation du sol, des options et directives d'aménagement le concernant ainsi que des projets urbains en cours sur ou à proximité du site, afin de s'initier aux méthodes du diagnostic territorial et à la définition de scénarios d'évolution.

EP17 – Langue (21h)

EP18 – Élément pédagogique d'ouverture (21h)
